



☎ 02.98.20.20.90

📠 02.98.20.29.18

29800 SAINT-DIVY

[mel : mairie-st-divy@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-divy@wanadoo.fr)

BILAN ASSAINISSEMENT - 2010

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT EN 2010

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif et semi-collectif de la Commune de SAINT-DIVY.

Chapitre I - LE CONTEXTE

Le service a été créé en 1992. Sa compétence est la collecte et le transport des eaux usées vers la station d'épuration de SAINT-THONAN.

Le traitement des eaux effluentes est assuré par la Commune de SAINT-THONAN en application de la Convention du 12 juillet 2000.

Une **nouvelle station**, dont la capacité de traitement est de 4000 équivalents habitants, a été mise en service depuis le 27 juillet 2009. La participation financière de Saint-Divy, soit 400 000 €, représente 50% du montant de l'investissement résiduel déduction faite des subventions obtenues.

Le transfert de compétences assainissement à la Communauté de Communes est acté et s'effectuera lorsque les formalités préalables auront été accomplies.

Une **nouvelle convention** a été signée le 27 décembre 2008 et prend effet avec la construction de la nouvelle station – pour le financement de la station à part égale avec la commune de SAINT-THONAN, et pour le fonctionnement, au coût réel du m³ traité.

Le réseau d'assainissement est exploité en régie municipale.

La télésurveillance des postes de relèvement est assurée par la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (C.E.O.).

Chapitre II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 - Les moyens de collecte et de transport

La collecte est assurée par un réseau gravitaire dont les composantes se réunissent au point bas de convergence situé au lieu dit "Pen Ar Pont".

Une station de relevage située à " Roc'h Glaz " recueille les eaux usées de ce quartier pour refouler en haut de la rue du Streat Nevez, à partir d'où un réseau gravitaire les achemine jusqu'au poste de relevage situé à " Pen Ar Pont ".

Une station de relevage " simplifiée " située sur la ZA Ouest recueille une partie des eaux usées des toilettes DAREGAL et PRIGENT ABIVEN. Cette station refoule à un point haut situé au niveau de la bascule de Daregal, puis reprend le réseau gravitaire vers la station Penhoat Est.

A Penhoat Est, le poste de relèvement :

- Collecte les eaux en provenance de Pen Ar Pont comme exposé ci-dessus,
- Collecte les eaux des installations sanitaires de la Zone Industrielle,
- Refoule l'ensemble dans le réseau de SAINT-THONAN, situé à quelques centaines de mètres de là.

Branchements en fin 2010

Raccordés	Habitations	242	262
	Entreprises	8	
Raccordables		12	

2.2 - Volume traité

Le volume traité en 2010 a été de

- ⇒ Pour les habitations **19932 m³**
- ⇒ Pour les entreprises **1 098 m³**

Chapitre III - LES INDICATEURS FINANCIERS

Délibération du 13/11/2009 pour l'année 2010
+delib TRE et PRE (CM du 13/02/09)

3.1 - Le prix du service

- une PRE (Participation de Raccordement à l'Egout) qui ne s'applique qu'aux immeubles neufs pour un montant forfaitaire en 2010 de 2 835 €
- une TRE (Taxe de raccordement à l'Egout) qui correspond à une redevance pour service rendu. Elle est exigible pour tout raccordement (neuf ou ancien) et est cumulable avec la PRE. Pour 2010 elle est fixée à 1 418 €.
- Une redevance d'assainissement fixée à **1,64 €** par mètre cube d'eau potable facturée au compteur.

- Pour les abonnés disposant d'un autre point d'approvisionnement que le réseau public il est fait application d'une consommation forfaitaire de 40 m³ par personne résidant dans l'habitation.

3.2.- Facture de 120 m³

Pour un abonné moyen, en 2010, la facture assainissement se montait à 218,40 € pour 120 m³, car il y a une cotisation complémentaire pour modernisation des réseaux (auprès de l'agence de Bassin pour 0,18 € le m³).

3.3 - Evolution des prix

Tarifs au 1^{er} janvier concerné et 1^{er} janvier de la présentation du rapport

CM 13/02/2009+13/11/2010	2010	2011
TRE (neuf ou ancien) (FRE à partir de mars 2011)	1 418 €	1 500 €
PRE (construction neuve)	2 835 €	3 000 €
Redevance d'assainissement	1.64 €	1.70 €
Consommation de 120 m ³ avec modernisation des réseaux Agence de BASSIN (0.18 € en 2010-0.19 € en 2011)	196.80 € <u>21.60 €</u> 218.40 €	204.00 € <u>22.80 €</u> 226.80 €

3.4 - Autres indicateurs financiers

<u>ASSAINISSEMENT</u>		<u>BILAN 2010</u>
<u>Fonctionnement</u>	Dép	472 365,00 €
	Rec	503 790,00 €
	<i>Bilan année FONC</i>	31 425,00 €
	BILAN fonctionnement reporté	2 064,00 €
	EXPL Bilan cumulé	33 489,00 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	400 060,00 €
	Recettes	507 598,00 €
	<i>Bilan année INV</i>	107 538,00 €
	BILAN d'Investissement reporté	
	INVEST Bilan cumulé	- 361 684,00 €
	<i>global cumul</i>	-254 146,00 €
	<i>BILAN ANNUEL CUMUL</i>	- 220 658,00 €

Le bilan accuse un déficit global de clôture de 220 658 €, ce qui s'explique par le fait qu'un emprunt de 300 000 € pour financer la construction de la nouvelle station n'a pas été réalisé, vu que les disponibilités de trésorerie de la commune ont permis le versement de cette somme sans faire appel à cet emprunt. Si cet emprunt avait été encaissé conformément au budget primitif, le compte administratif aurait dégagé un excédent global de 59 315 €.

En réalité, c'est donc ce dernier résultat qu'il convient de considérer.

3.5 – Etat de la dette

Etat de la dette au 1/01	2007	2008	2009	2010	2011
Capital	26 179,40 €	15 368,89 €	3 919,68 €	0,00 €	400 000,00 €
Intérêts	10 810,08 €	11 449,21 €	3 919,68 €	0,00 €	4 793,92 €
	1 426,09 €	787,42 €	229,30 €	0,00 €	4 625,83 €
<i>Total annuités</i>	<i>12 236,17 €</i>	<i>12 236,63 €</i>	<i>4 148,98 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>9 419,75 €</i>

3-6 - Travaux réalisés en 2010

Néant.

A SAINT-DIVY le 26 août 2011

le Maire,
Jean-Jacques COZIAN

*P.J. : 1 facture de 120 m³
Délib tarifs-
delib du 13 février 2009 pour TRE et PRE
taux de redevance pollution*